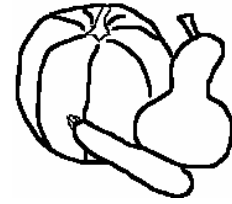




Avertissement



CUCURBITACÉES

No 13 – 8 août 2008

EN BREF :

- HOMOLOGATION D'URGENCE ACCORDÉE : application aérienne du fongicide RANMAN 400SC pour lutter contre le mildiou dans la culture des concombres.

L'ARLA a accordé une homologation d'urgence permettant l'emploi du fongicide RANMAN 400 SC en application aérienne, pour lutter contre le mildiou (*Pseudoperonospora cubensis*) dans les cultures de concombres. Cette homologation d'urgence est valide pour le Québec seulement, et ce, jusqu'au 31 octobre 2008.

Veuillez consulter les étiquettes (en français et en anglais) en cliquant sur les liens suivants :

<http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/er 2008-2982 Ranman 400 French label.pdf>
<http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/ER 2008-2982 Ranman 400 English label.pdf>

Profil d'emploi prescrit à l'étiquette :

- ✓ Application par voie aérienne : respecter les consignes sur les **zones tampons** spécifiées à l'étiquette. Si la zone tampon spécifiée par la réglementation provinciale est différente, la plus élevée s'applique.
- ✓ Dose et volume d'application : 0,15 à 0,20 L/ha dans un minimum de 50 L/ha d'eau. RANMAN 400SC doit être mélangé en cuve avec du Sylgard 309 (agent de surface organosilicié) à 0,15 L/ha.
- ✓ NE PAS appliquer le fongicide RANMAN 400SC plus de six fois par culture par année.
- ✓ Intervalle entre les traitements : 7 à 10 jours.
- ✓ Délai avant récolte : 1 jour.

Calendrier d'application :

Appliquer dans le cadre d'un programme d'application aux 7 à 10 jours en commençant au début de la floraison ou quand les conditions sont propices au développement de la maladie, mais avant l'apparition de celle-ci. Utiliser la dose la moins forte et l'intervalle le plus long à titre de pulvérisation de prévention de la maladie ou quand les conditions propices au développement de la maladie sont faibles. Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle le plus court si les conditions propices au développement de la maladie sont modérées ou sévères.

Texte rédigé par :

Marie Garon, biologiste, coordonnatrice provinciale des usages limités, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
ISABELLE COUTURE, agronome – Avertisseuse – cucurbitacées
Direction régionale de la Montérégie Est, MAPAQ
1355, rue Gauvin, bureau 3300, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Téléphone. : 450 778-6530, poste 255 – Télécopieur. : 450 778-6540
Courriel : Isabelle.Couture@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 13 – cucurbitacées – 8 août 2008



CUCURBITACÉES

Avertissement No 13 – 2008, page 2